Science et technologie: production et développement de statistiques communautaires

2001/0197(COD) - 27/08/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF : l'objectif général de la proposition de décision est de conserver et d'améliorer le système communautaire d'information statistique sur la science, la technologie et l'innovation en vue de soutenir et de suivre les politiques communautaires. CONTENU : la formulation et l'évaluation des politiques de S&T dans des économies fondées de plus en plus sur la connaissance nécessitent des indicateurs statistiques fiables et pertinents. Les indicateurs existants sont utiles, mais ils présentent des limites en ce qui concerne la mesure de la production des activités de S&T, de la diffusion des connaissances et, plus généralement, des résultats des systèmes d'innovation. Il faut donc élaborer une nouvelle génération de variables statistiques qui permettent de surveiller ces aspects. Pour réaliser l'objectif général de la proposition, il est prévu de mettre en oeuvre des actions statistiques individuelles et spécifiques, à savoir: - premièrement, poursuivre la production de statistiques communautaires existantes en se basant sur la transmission de données provenant des États membres et d'autres sources; - deuxièmement, élaborer de nouvelles variables statistiques qui seront produites sur une base permanente. La priorité sera accordée aux statistiques sur l'innovation (produits et processus nouveaux et améliorés, introduits sur le marché par les entreprises), aux ressources humaines affectées aux activités scientifiques et technologiques, aux statistiques sur les brevets (provenant des bases de données des offices des brevets nationaux et européens), aux statistiques sur la haute technologie (identification et nomenclature des produits et des services, mesure de la performance économique et contribution à la croissance économique), et enfin à l'élaboration de statistiques sur la participation des hommes et des femmes aux activités scientifiques et technologiques; - troisièmement, améliorer et actualiser les normes et les manuels existants relatifs aux concepts et aux méthodes et améliorer la qualité des données, notamment leur comparabilité et leur actualité. La présente proposition s'adresse aux institutions communautaires tout en tenant compte des besoins des administrations nationales, régionales et locales, des organisations internationales, des opérateurs économiques, des associations professionnelles, des instituts de recherche, des médias et du grand public.